

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES ET RÉHABILITATION DE CONDUITES

- Description du mandat :** La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public en vue de la surveillance des travaux de réfection de rues et de réhabilitation de conduites d'égouts sur diverses rues.
- Documents d'appel d'offres :** Disponibles sur SÉAO à compter du vendredi 17 mai 2024.
<http://www.seao.ca> ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.
- Représentante du dossier :** Mme Vicky Morasse, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est vicky.morasse@villesaintraymond.com
- Dépôt des soumissions :** Avant 11 h, le vendredi 7 juin 2024. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les garanties financières ainsi que d'autres exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat.

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'appel d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 9 mai 2024.

La greffière,
Vicky Morasse



STATION TOURISTIQUE DUCHESNAY

Avis public

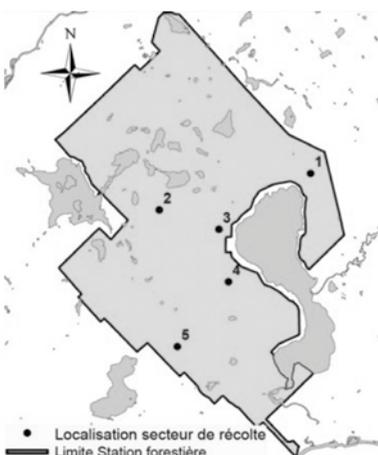
Présentation du plan d'aménagement forestier intégré

Vous êtes invités à consulter le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) pour le territoire de l'unité d'aménagement forestier 031-090 localisée dans la *MRC de Portneuf et dans la MRC de la Jacques-Cartier*. Le plan est soumis au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) autorisée à s'approvisionner sur la station forestière Duchesnay. Le plan présente les activités d'aménagement planifiées pour les années 2024 à 2028, dans les forêts du domaine de l'État, soit : les secteurs prévus pour la récolte forestière ainsi que les nouvelles infrastructures projetées (chemins). La période d'information et de consultation se tiendra du 1 au 25 mai 2024.

Vous pourrez consulter le plan d'aménagement forestier de l'unité 031-090 sur le site internet de la Sépaq à l'adresse suivante : sepaq.com/duchesnay, dans l'onglet « information ».

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier du plan, vous devrez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations au représentant de la Sépaq, au plus tard le 25 mai 2024.

Jonathan Lasnier, ing.f.
Conseiller aménagement forestier
Société des établissements de plein air du Québec
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec), G1V 5C2
Courriel : lasnier.jonathan@sepaq.com



De plus, une séance d'information se tiendra à l'Auberge de la Station touristique Duchesnay, au 140 montée de l'Auberge, dans la salle Maïanthème, le lundi 13 mai à 18h30.



Territoires non organisés
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des territoires non organisés de la MRC de Portneuf (TNO)

1. Objet du projet de règlement

Suite à la tenue d'une assemblée de consultation publique, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté lors de son assemblée régulière du 17 avril dernier le second projet de règlement numéro 417 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 362 des TNO visant la création d'une nouvelle zone récréative au bord de la rivière aux Éclairs (secteur lac des Saginnes) ». La nouvelle zone récréative ainsi créée vise à circonscrire l'endroit où seront implantées les nouvelles installations de camping de la Zec de la Rivière-Blanche au bord de la rivière aux Éclairs (TNO Lac-Blanc).

2. Disposition susceptible d'approbation référendaire et demande de participation à un référendum

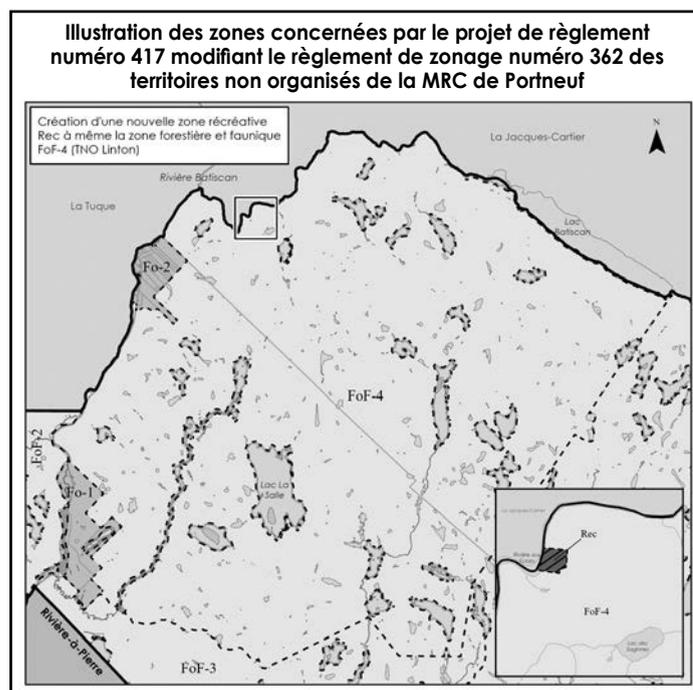
Ce second projet contient la disposition suivante qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (c. E-2.2) :

- l'article 4 qui vient modifier le plan de zonage afin de créer une nouvelle zone récréative (Rec) visant l'établissement d'un nouveau terrain de camping à même une partie de la zone forestière (FoF-4) au bord de la rivière aux Éclairs (secteur lac des Saginnes).

Une demande relativement à cette disposition peut provenir de la zone concernée (FoF-4) ainsi que des zones contiguës à celle-ci, soit des zones forestières et fauniques (FoF-2, FoF-3 et FoF-5), forestières (Fo-1 et Fo-2) ainsi que des zones récréatives (Rec), récréatives et fauniques (Rec/f) et de villégiature sur terres publiques (Vill-A) situées sur le territoire de la Zec de la Rivière-Blanche. Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chacune des zones mentionnées. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Illustration des zones concernées par ce règlement

L'illustration de la zone concernée par ce projet de règlement ainsi que des zones contiguës à celle-ci peut être consultée au bureau de la MRC de Portneuf ou sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca dans la section « Citoyens » et « Avis publics ».



4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la MRC au plus tard le 23 mai 2024 à 16 h;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne habile à voter qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums) et qui, le 17 avril 2024, remplit les conditions suivantes :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la MRC de Portneuf.

6. Absence de demande

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 417 peut être consulté au bureau de la MRC de Portneuf situé au 185, route 138 à Cap-Santé, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Vous pouvez également le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca dans la section « Règlements et politiques ».

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 8 MAI 2024.

Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Pâtisserie St-Félix inc. 3583 Rue de l'Hétrière Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2L4	Un restaurant incluant la terrasse.	RAMONA TANNOUS 3583 Rue de l'Hétrière Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2L4 Dossier : 10239285

Québec

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 200, chemin Sainte-Foy, bureau 400, Québec (Québec) G1R 1T3.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9103-4850 Québec Inc. 434 Rue Saint-Cyrille Saint-Raymond (Québec) G3L 1T7	Addition d'une localisation terrasse au permis de restaurant avec option pour servir	RESTAURANT LE NOCTURNE 434 Rue Saint-Cyrille Saint-Raymond (Québec) G3L 1T7 Dossier : 295311

Québec

Chantiers
routiers
ADAPTEZ
VOTRE
CONDUITE.



APPEL D'OFFRES

PROJET: Aménagement de la cellule 4 – LET de Neuville

DOSSIER: 715-04629TTAB

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) recevra des soumissions pour l'aménagement de la cellule d'enfouissement technique n° 4 incluant la fourniture et l'installation de géosynthétiques et la construction d'un réseau de collecte et d'acheminement des lixiviats.

Les soumissions devront parvenir à l'adresse ci-dessous mentionnée, sous enveloppe cachetée portant la mention « **Soumission – Aménagement de la cellule 4** », et ce, au plus tard lundi le 17 juin 2024 avant 10 h. Les soumissions seront ouvertes au bureau de la RRGMRP situé au 1300, chemin du Site à Neuville (Québec), le 17 juin 2024 à 10 h 00.

Les soumissions devront être déposées en trois (3) copies et accompagnées des documents suivants :

- Un cautionnement de soumission égal à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, valide pour une durée de soixante (60) jours;
- Une lettre d'intention d'une compagnie d'assurances fournissant un cautionnement d'exécution des travaux ainsi que le paiement des matériaux et de la main-d'œuvre. Ces cautionnements doivent être égaux à cinquante pour cent (50 %) chacun du coût de la soumission, valides pour une durée de soixante (60) jours.

Les soumissions seront disponibles sur le site internet www.seao.ca à compter de vendredi le 17 mai 2024.

Toute soumission qui sera reçue au bureau de la RRGMRP après l'heure ou la date mentionnée à l'avis public sera rejetée automatiquement par la RRGMRP.

La RRGMRP ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. S'il est dans l'intérêt de la RRGMRP et que la légalité entre les soumissionnaires ne s'en trouve pas rompue, celle-ci peut passer outre à tout vice de forme ou défaut qu'elle juge mineur que peut contenir la soumission. Les soumissionnaires n'ont aucun recours à l'encontre de la ou des décisions de la RRGMRP prise(s) à cet égard.

Toute demande de renseignements devra se faire par écrit, à l'attention de Madame Annie Lefebvre, à l'adresse courriel suivante : annie.lefebvre@tetrattech.com. Aucun renseignement verbal obtenu relativement au devis ou au(x) addenda(s) n'engage la responsabilité de la RRGMRP. Toute question ou demande d'information, devra être faite, au plus tard, le 10 juin 2024 à midi (12 h).

Le présent appel d'offres est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Donnée à Neuville, 09 mai 2024

David Loranger-King
Directeur général